

Ras le vol

Dispositif pour lutter contre les vols sur chantiers

Le protocole national signé entre la FFB et le ministère de l'intérieur visant à lutter contre les vols et autres actes délictueux dont sont victimes les entreprises sur les chantiers a été reconduit.

Le protocole décliné localement par la FFB Grand Paris a été signé avec la Police et la gendarmerie nationale sur Paris et la petite couronne parisienne (92-93-94).

Un correspondant sûreté, désigné au sein de notre fédération, est votre interlocuteur privilégié pour recueillir, après auto-évaluation, vos signalements de chantiers sensibles. Il assure la liaison et la coordination avec le référent sûreté de la police ou de la gendarmerie afin de prévenir les vols et également de faciliter vos démarches en cas d'actes délictueux.

Compte tenu de la recrudescence des actes de vandalismes sur les chantiers, la FFB Grand Paris sensibilise les chefs d'entreprises, notamment à l'occasion de la période estivale, à déclarer tous chantiers jugés sensibles auprès du correspondant sûreté.

Pour cela, la FFB Grand Paris met à la disposition de ses adhérents via le site internet un outil permettant d'analyser les risques du chantier et de le signaler, de trouver des conseils et des contrats types établies par la FFB et le SNES pour le choix de leurs prestataires « sûreté » ainsi qu'une présentation PowerPoint et un « carnet salarié » pour rappeler les règles élémentaires à respecter.

<http://www.grandparis.ffbatiment.fr/espace-adherents/applications-interactives/RasleVol>

Par ailleurs, nous vous rappelons que la police a mis en place un service de dépôt de pré-plainte en ligne www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Cette démarche est essentielle pour alerter les autorités sur ce fléau. Sous 24h, vous serez contacté en vue d'obtenir un rendez-vous au commissariat de police de votre choix pour finaliser le procès-verbal.

Contact : Assistance juridique au 01 40 55 10 71